

## **Contributions du MSC sur l'Urbanisation et la transformation rurale pour le Forum global sur la sécurité alimentaire et la nutrition. Avril 2016**

Ce document recueille les contributions collectives du groupe de travail du Mécanisme de la société civile du CSA et comprend les contributions de différentes organisations de la société civile et des mouvements sociaux au niveau mondial.

Nous remercions le Secrétariat du CSA qui a assemblé ce document et s'est efforcé de nous présenter l'essentiel des différentes informations disponibles. Il s'agit d'un sujet important qui a encore besoin d'être peaufiné. Avant de lire le document, il est utile de soulever les points suivants : quels sont les changements politiques que nous voulons voir ? quel est le rôle du CSA ?

**La question des droits humains est transversale et doit donc être intégrée dans l'analyse politique et en constituer les fondements ;** elle n'est en aucun cas un ajout ou un sujet secondaire. Les droits humains et la concrétisation du droit à une alimentation adéquate se situe au centre du mandat du CSA et au sein du Cadre stratégique mondial qui guide le travail du CSA. Une analyse fondée sur les droits humains des différentes questions de ce document – de la migration au changement climatique, de l'accès aux ressources à la gouvernance – place les populations les plus affectées au cœur de la discussion, elles seront ainsi plus facilement placées au cœur des solutions. Il faut utiliser une approche fondée sur les droits humains qui respecte les droits des femmes et des peuples autochtones. C'est un point essentiel au succès futur du travail du CSA et une valeur ajoutée au processus du CSA. Dans ce cadre, les points suivant qui ne sont qu'abordés, devraient être traités pleinement :

- Accès égal aux ressources pour les producteurs d'aliments à petite échelle, hommes et femmes (y compris les éleveurs et les pêcheurs) ;
- Emplois décents et droits du travail pour tous (tout au long de la filière alimentaire) ;
- Intégration complète de la nutrition - pas uniquement pour la consommation ou dans une perspective médicale.

Les questions importantes qui doivent être prises en compte dans ce document sont les suivantes :

### **Apprentissage interne du CSA et utilisation des rapports du Groupe d'Experts de haut niveau (HLPE) :**

Le CSA a produit une abondance d'informations grâce au HLPE. Il est essentiel que le CSA arrive à une plus grande cohérence interne grâce à l'utilisation de ces rapports qui offrent des perspectives importantes sur ce sujet et dans lesquels nous nous sommes tous investis en tant qu'acteurs du CSA.

Nombres de ces rapports contribueraient grandement à ce sujet complexe, offrant une orientation plus nuancée sur les liens entre différents aspects et des recherches portant sur la sécurité alimentaire et la nutrition. Dans la situation actuelle, le MSC ne pense pas que cela ait été fait pleinement et espère voir une plus grande inclusion des documents passés du CSA dans la prochaine version. De fait, l'axe de travail peut tirer des enseignements du travail passé du CSA et l'adapter au contexte d'un cadre territorial – ou plutôt considérer les questions du point de vue local.

- **Tenure foncière, et accès aux ressources et aux marchés : L'inclusion de ces aspects** qui font partie d'autres axes de travail ou politiques existantes du CSA, **renforcerait considérablement l'argumentaire** du rapport. Les directives volontaires sur la gouvernance foncière ne sont pas du tout mentionnées – pourtant tous les aspects de ces directives sont pertinents – car la tenure foncière en terme de sécurité alimentaire et nutrition ne pose pas problème uniquement dans les zones rurales ; la section sur la

planification spatiale devrait être comprise en terme de planification intégrée du territoire. Les directives sur la gouvernance foncière contribueraient à une discussion approfondie sur 1) la gouvernance foncière locale, 2) la protection des terres agricoles périurbaines contre l'urbanisation et la spéculation, et 3) les terres consacrées à l'agriculture et la production alimentaire en zones urbaines qui constituent un accès essentiel à la sécurité alimentaire et la nutrition de nombreuses populations vivant dans des centres urbains appauvris quel qu'en soit la taille et qui assurent le droit à une alimentation adéquate et à la nutrition dans les zones rurales et urbaines.

Accès au marché pour les producteurs d'aliments à petite échelle: Il s'agit d'un point essentiel au développement territorial (en d'autres termes des liens ruraux-urbains plus forts). Un espace territorial donné peut aller du local au transfrontalier au régional – donc différent du mondial – et peut être situé dans des contextes ruraux, périurbains ou urbains. La majorité de l'alimentation consommée dans le monde (mis à part l'autoconsommation) vient de ces espaces, particulièrement dans les pays du Sud. Cette tendance est également en augmentation constante dans les pays du Nord. Ce sont les marchés où les producteurs à petite échelle ont une présence plus importante et peuvent exercer un plus grand contrôle et auxquels ils peuvent accéder de façon autonome, soit individuellement ou par leurs propres organisations.

Ces marchés leur permettent de conserver une plus grande part de la valeur ajoutée et de la réinvestir dans la ferme, ils constituent donc une contribution importante à la lutte contre la pauvreté rurale et augmentent la viabilité de l'agriculture urbaine et périurbaine à petite échelle. De par la nature décentralisée des systèmes alimentaires dans lesquels ils s'intègrent, ils aident à lutter contre la désertification de l'espace rural. Puisque 70% de l'alimentation mondiale est produite par des petits producteurs, il s'agit d'un facteur important, d'autant plus qu'il est généralement estimé que 20% des besoins en alimentation des villes peuvent être couverts par l'agriculture urbaine.

Une précondition à la survie des petits producteurs est, bien sûr qu'ils aient un accès sûr à la terre et aux autres ressources naturelles. Les marchés territoriaux sont définis par des caractéristiques supplémentaires dont :

- Des fonctions multiples qui vont au-delà de l'échange de produits, et incluent une interaction sociale, un échange de savoirs entre les producteurs, la redistribution de produits tels que les semences, le maintien des identités culturelles ;
- Une interaction directe entre les producteurs et les consommateurs y compris sur la négociation tarifaire et un circuit d'approvisionnement réellement court ;
- Une logistique plus favorable au climat ;
- Moins de gaspillage alimentaire dans la totalité de la filière alimentaire, y compris dans la transformation artisanale et le marketing ;
- Des systèmes de travail plus intensifs qui créent plus d'emplois par unité de valeur de marchandise dans le cas de la production alimentaire à petite échelle ;
- Une résilience issue de l'autonomie des producteurs à petite échelle, qui doit être défendue et renforcée.

Référence est faite, dans l'avant-projet, au problème des importations bon marché qui inondent le marché local - ce problème est causé par les Accords de libre-échange ; il est important que ce problème soit clairement posé car il a été mentionné dans l'atelier technique qui a préparé cet avant-projet. Les Accords de libre-échange internationaux ou bilatéraux mettent à mal régulièrement les différents éléments du droit à une alimentation adéquate ; ils contestent la souveraineté des états et des

populations, empêchent le développement des économies locales et nationales, exercent une pression économique sur les producteurs d'aliments à petite échelle et contestent les droits des populations non productrices d'aliment à disposer d'un accès physique et économique à une alimentation locale, saine et appropriée culturellement.

- **L'approvisionnement public** – n'a pas été mentionné dans l'avant-projet, il doit être pris en considération en tant que tel et comme une solution à un développement territorial fort.

L'approvisionnement public constitue un marché extrêmement important pour les petits producteurs, et en même temps il représente une source de produits frais et locaux pour les institutions publiques ; il s'avère être un instrument politique utile et pratique. Les expériences du Brésil et de l'Inde sont bien connues mais ne sont pas les seules et des informations supplémentaires doivent être recueillies et analysées. Les directives européennes 2014/24/EU - EUR-Lex - Europa.eu et 2014/25/EU - EUR-Lex - Europa.eu soutiennent également cette approche. Les recommandations politiques du CSA sur les pertes et les gaspillages alimentaires contiennent également des décisions visant à améliorer les politiques d'approvisionnement, qui déclarent que les gouvernements devraient à tous les niveaux : « évaluer et améliorer, le cas échéant, les pratiques et politiques de distribution et de gestion de l'approvisionnement alimentaire afin de réduire au minimum les pertes et les gaspillages alimentaires, tout en assurant l'innocuité et la qualité des aliments, en protégeant l'environnement, en améliorant l'efficacité économique et en recherchant des bénéfices sociaux, par exemple en facilitant, le cas échéant, l'accès des producteurs d'aliments à petite échelle. »

Comme c'est le cas de toute politique publique, l'approvisionnement institutionnel peut être utilisé pour soutenir toute une gamme d'objectifs, selon les modalités et les critères qui sont appliqués. L'accent doit porter sur les critères et les conditions nécessaires afin que l'approvisionnement public soit adapté aux petits producteurs, en tenant compte des entraves, avec, par exemple, l'objectif de soutenir une transformation rurale positive.

-**Décentraliser la gouvernance et les structures de gouvernement** : Le discours au sein de l'atelier technique et dans la littérature sur ce sujet (y compris le processus d'Habitat) porte en grande partie sur une meilleure articulation du rôle des gouvernements locaux (aux niveaux de la ville, du pôle urbain de la région et du territoire) dans la mise en application des politiques et de la gouvernance visant à concrétiser la sécurité alimentaire nationale et le droit à l'alimentation et la nutrition. Le CSA a un rôle clair et la responsabilité d'orienter sur ces questions. Le conseil des droits de l'homme des Nations Unies a produit un rapport, l'année dernière, sur les obligations des autorités locales en matière de droits humains (<http://www.cisdp.uclg.org/sites/default/files/Local%20Gov%20Report.pdf> ) qui clarifie deux points théoriques: (1) l'application des droits humains dans l'administration locale est fondamentale à une gouvernance démocratique et (2) les autorités locales partagent les mêmes obligations en matière de droits humains que le gouvernement central, car, selon les droits humains internationaux, tous les niveaux de gouvernement au sein d'un état tenu par le Traité, sont détenteurs de droits. C'est la responsabilité d'organes tels que le CSA d'orienter les Etats-membres sur la meilleure manière d'appliquer les politiques à tous les niveaux de gouvernement, ainsi que d'ouvrir une plateforme où la société civile puisse exprimer ses attentes et ses besoins au niveau territorial et local en terme de politiques pour la sécurité alimentaire et la nutrition et le droit à l'alimentation et la nutrition.

-**Rural ou urbain:**

Le processus historique qui définit rural et urbain, a efficacement séparé le rural de l'urbain dans les décisions politiques. Selon les discussions de l'atelier technique, « les approches territoriales » décrivent

mieux le cadre de référence spatial, le champ d'action économique et les changements formatifs politiques que nous nous efforçons d'atteindre.

Si nous nous attachons à cette dichotomie rural ou urbain, de nombreux points sont perdus lorsque nous définissons le sujet de cet axe de travail comme « urbanisation et transformation rurale » ; ainsi posée la question demande comment est-ce que les zones rurales devraient se transformer pour mieux satisfaire les besoins des villes. La position du MSC est qu'il faut questionner le paradigme de développement qui a rendu difficile et même impossible d'assurer une subsistance en milieu rural et réfléchir aux moyens de transformer ce développement urbain afin de créer des opportunités et de satisfaire les droits humains des populations rurales (et de toutes les populations, au demeurant). Alors que le document tente d'examiner les schémas inégaux de développement qui causent ces modifications spatiales, et la complexité des territoires en changement, il échoue à explorer les solutions réelles qui peuvent vraiment changer les politiques de la sécurité alimentaire et de la nutrition et, en même temps, concrétiser et mettre en œuvre le droit humain à une alimentation adéquate pour les populations en zones urbaine et en zone rurale. Il manque également une exploration claire des différentes barrières qui empêchent le système alimentaire actuel d'appliquer ces droits et de créer un développement territorial plus fort et équilibré.

Il faut également consacrer une attention spécifique à la question des pêches en zones urbaines. Nombres de villes sont situées sur la côte, et les impacts sur les populations traditionnelles côtières et la pêche artisanale doivent également être pris en compte, car le poisson constitue une partie importante du régime alimentaire de base traditionnel de ces populations. Les questions à prendre en compte sont les suivantes : la spéculation foncière et le tourisme qui expulsent les pêcheurs traditionnels de leurs terres et de leurs zones de pêche ; la destruction des mangroves, des zones humides et des estuaires où se situent les zones de reproduction de nombreux poissons ; et la pêche industrielle qui menace à la fois l'environnement et la subsistance des populations de pêcheurs côtiers. Conserver ces zones, pouvoir y accéder et respecter les droits de pêche traditionnels sont essentiels au droit à l'alimentation de ces populations.

Nous apprécions la perspective du système alimentaire ville-région qui est présentée dans ce document. Nous pensons que pour le CSA il est important que nous utilisions ce concept mais que nous nous y référions en tant que système alimentaire territorial – car ce terme dépasse toutes les frontières artificielles et constitue un cadre de référence et une terminologie qui a une plus grande signification pour les acteurs de nos différents groupes sociaux – y compris, à la fois la société civile et les États membres. Afin de bien comprendre certaines des nuances de cette discussion, nous recommandons aux auteurs de ce document de bien vouloir inclure des informations et des ressources venant de ce document :

<http://www.ruaf.org/sites/default/files/UAM30.pdf>

**-Nutrition et protection sociale:** Il est décevant que la nutrition ne soit pas vraiment examinée dans ce document. La littérature à ce sujet est ample et diverse, certains des documents à prendre en compte sont inclus dans des références bibliographiques. Dans ce contexte la question de la nutrition ne peut se réduire à des régimes alimentaires changeants et à l'innocuité alimentaire – il s'agit de symptômes d'une question systémique plus large qui est abordée mais pas traitée complètement. Le système alimentaire qui mine les marchés locaux, remplace les aliments locaux par des importations (transformées, avec du

sucré, etc.) est important tout comme le problème essentiel de l'influence des industries sur le marketing, la disponibilité, etc...

La pauvreté n'existe pas dans le vide. C'est un symptôme d'inégalités structurelles plus étendues, et elle est clairement liée au droit à l'alimentation dans les zones rurales et urbaines. Il existe nombre de documents sur cette question de l'accès économique à l'alimentation. C'est une question liée aux problèmes d'accès aux ressources nécessaires à la culture des aliments ; un grand nombre de personnes dans les zones rurales et urbaines n'ont pas les moyens d'avoir des aliments frais car leur revenu est trop bas, ils n'ont pas d'accès physique à des aliments frais, les possibilités d'accès direct entre producteurs et consommateurs sont insuffisantes et autres facteurs. Beaucoup de recherches ont été effectuées aux États-Unis, en Australie et dans d'autres pays sur les déserts alimentaires. Dans les pays en développement, les marchés locaux traditionnels sont menacés par des produits alimentaires bon marché issus de l'industrie, souvent importés et peu sûrs. C'est un point important pour arriver à comprendre la discrimination socio-économique, ainsi que pour trouver des solutions claires en matière de planification urbaine, métropolitaine et territoriale.

Ce document ne contient aucune référence ni information sur les mécanismes de protection sociale. C'est surprenant, car la protection sociale est une question-clé dans toute discussion sur la sécurité alimentaire et la nutrition et les approches territoriales ; il y avait également un rapport du HLPE et un document politique du CSA sur la Protection sociale auquel il faudrait faire référence ici, ainsi qu'au matériel de l'OIT sur les seuils de protection sociale.

- **Le rôle des données** : Avec le développement des ODD chacun s'inquiète de recueillir des données, de créer des indicateurs afin de mesurer les progrès, mais dans cet enthousiasme pour les données, nous ne comprenons pas que nos modes actuels de recueil de données, les paramètres, et même les questions posées imposent des limites. Les statistiques et les données sont un grand défi, car les données recueillies sont rarement neutres et ont toujours un objectif spécifique qui mène à une présentation limitée/réductive de la question. Il est reconnu dans l'avant-projet que mesurer la faim est difficile, en fait cela pose un problème – les données actuelles ne capturent pas exactement « la faim urbaine ». Cependant au-delà de cette question, les données utilisées habituellement pour mesurer la faim sont généralement inexactes, et ne reflètent pas la situation complète de la faim et de la malnutrition. La société civile et d'autres acteurs ont fait part de leur critique de SOFI depuis plusieurs années. En outre, le type de données qui est recueilli est également problématique. Par exemple, en dépit de l'importance des marchés informels et territoriaux, ils ne sont pas inclus dans les systèmes de recueil de données, causant des impacts négatifs sur la qualité des politiques publiques fondées sur des faits.

Cet avant-projet met également en évidence les difficultés à mesurer l'emploi car il ne prend pas en compte la gamme d'activités dans laquelle les familles sont engagées, ni les activités informelles qui génèrent un revenu. Ces domaines sont critiques à la compréhension de l'étendue réelle du défi auquel les familles et les populations doivent faire face et à la proposition de solutions politiques de soutien. Nous comprenons que des données vont être utilisées : nous voudrions demander que les auteurs s'assurent que les données sont vues avec un œil critique dans la méthodologie de recueil de données et que les limites en sont pleinement évaluées.

-**Pertes et gaspillages alimentaires** : Il est important de distinguer le circuit court du producteur à petite échelle au consommateur, sans gaspillage, dont le but est d'assurer une vie décente aux paysans et aux travailleurs agricoles et un prix juste payé par les consommateurs, comme dans le réseau de l'Agriculture soutenue par la communauté, des circuits du système industriel actuel qui perpétuent le gaspillage,

recycle la nourriture par le biais d'organisations charitables et ne met en place aucun changement dans le système existant non durable. Les hypermarchés travaillent avec les producteurs à petite échelle dans le cadre d'une agriculture contractuelle, cette tendance perpétue un système qui utilise de fausses solutions et se vend comme une agriculture « à circuit court et local ». Nous vous prions de vous référer aux travaux importants effectués par le CSA sur les pertes et les gaspillages alimentaires qui présentent une vision plus nuancée de la situation.

La question de "l'efficacité" est souvent introduite pour présenter l'agriculture mécanisée, alors qu'il est avéré que la production à petite échelle et l'agroécologie offrent des bénéfices à long terme. Une mécanisation accrue n'est pas la réponse : elle utilise plus de carburant fossile, contribue au changement climatique et dépend d'intrants chimiques pour combattre l'appauvrissement des sols. De surcroît les facteurs externes doivent être pris en compte : cela constitue un gaspillage d'un autre ordre. L'agroécologie basée sur une agriculture faible en impact, créant de nombreux emplois est également favorable au climat. La situation actuelle de pertes et gaspillages alimentaires est le symptôme d'un plus grand problème, créer des politiques et revoir la littérature qui soutiennent le développement de systèmes alimentaires durables réduit le gaspillage, par nature.

Autres ressources à utiliser:

**-Accounting for Hunger: The Right to Food in the Era of Globalisation**

publié par Olivier De Schutter, Kaitlin Y Cordes

[-http://www.fao.org/fileadmin/user\\_upload/hlpe/hlpe\\_documents/HLPE\\_Reports/HLPE-Report-4-Social\\_protection\\_for\\_food\\_security-June\\_2012.pdf](http://www.fao.org/fileadmin/user_upload/hlpe/hlpe_documents/HLPE_Reports/HLPE-Report-4-Social_protection_for_food_security-June_2012.pdf)

- <http://www.un.org/ga/second/64/socialprotection.pdf>

- <http://www.ohchr.org/EN/NewsEvents/Pages/DisplayNews.aspx?NewsID=15219&LangID=E>

- <http://www.sciencedirect.com/science/article/pii/S1353829210000584>